

MAIRIE DE SURY-ES-BOIS
18260 SURY-ES-BOIS
Tél : 02.48.73.75.28
Fax : 02.48.73.73.97

COMMUNIQUE DE PRESSE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 01/04/2022 :

Le Conseil Municipal, réuni le vendredi 1er avril 2022 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

- Comptes administratifs et de gestion 2021 Commune :

Le Conseil Municipal approuve ces comptes.

Le compte administratif présente un excédent global cumulé de 154 762,16 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

- Affectation report en fonctionnement : 58 845,57 €
- Affectation en investissement : 95 916,59 €

- Comptes administratifs et de gestion 2021 Assainissement :

Le Conseil Municipal approuve ces comptes.

Le compte administratif présente un excédent global cumulé de 560,27 €.

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022 :

M. le Maire :

- Considérant que les taux des taxes directes locales n'ont pas augmenté depuis 2016
- Considérant que la contribution au FPIC depuis la création de la Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois, Val de Loire ne cesse d'augmenter alors qu'auparavant la Commune était bénéficiaire
- Considérant les taux moyens départementaux de ces taxes faisant apparaître que les taux communaux sont nettement inférieurs

Propose d'augmenter l'effort fiscal de la Commune en effectuant un « rattrapage », tout en restant en dessous des taux moyens départementaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête les taux des 3 taxes directes locales comme suit :

- Foncier bâti : 35,34 %
- Foncier non bâti : 29,95 %
- CFE : 25,98 %

7 votes pour – 0 vote contre – 0 abstention

- Vote des budgets Commune et Assainissement 2021 :

➤ Budget Commune 2022 :

M. le Maire présente au conseil le projet de budget primitif 2022 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 218 208,85 € en section d'investissement et à 386 564,44 € en section de fonctionnement.
Adoption à l'unanimité des membres présents.

➤ Budget Assainissement 2022 :

M. le Maire présente au conseil le projet de budget primitif 2021 du service assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 17 445,57 € en section d'investissement et à 14 277,00 € en section de fonctionnement.
Adoption à l'unanimité des membres présents.

- Convention de délégation de missions Commune / Centre de Gestion 18 :

M. le Maire – après exposé – demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention de délégation des missions liées à l'utilisation du Site Emploi Territorial avec le Centre de Gestion du Cher.

- Personnel communal :

Situation au 1^{er} avril 2022 :

- Agence Postale Communale : Mme GEOFFRENET Christelle remplace Mme LASNE Véronique (départ en retraite)
- Service entretien : M. LAUVERGEAT Bernard remplace (CDD de 20h) M. LEVIEUX Serge (congé maladie)